

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		12x		14x		16x		18x		20x		22x		24x		26x		28x		30x		32x
																				<input checked="" type="checkbox"/>		

No. ~~160~~ 63

2de. Session, 3e. Parlement, 12 Victoria, 1849.

BILL.

Acte pour permettre l'entrée libre en Canada de certains objets, de la provenance des Etats-Unis de l'Amérique, aussitôt que les objets semblables, de la provenance du Canada, seront admis en franchise dans les Etats-Unis.

Reçu et lu pour la 1re fois,

Seconde lecture,

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON.

BILL.

Acte pour permettre l'entrée libre en Canada de certains objets, de la provenance des Etats-Unis de l'Amérique, aussitôt que des objets semblables, de la provenance du Canada, seront admis en franchise dans les Etats-Unis.

ATTENDU qu'il a été introduit un Bill Préambule.
dans le Congrès des Etats-Unis, qui a pour objet d'abolir les droits qui sont maintenant prélevés sur les objets, de la provenance du Canada, énumérés dans la Cédule de cet Acte, aussitôt et aussi longtemps que les objets semblables, de la provenance des Etats-Unis, seront admis en franchise en Canada; et attendu qu'il est désirable de rencontrer cette proposition de la part des Etats par une action correspondante de la part de cette Province;—A CES CAUSES, qu'il soit statué, etc.

Qu'aussitôt que les objets énumérés dans la Cédule annexée à cet Acte, de la provenance de cette Province, seront admis en franchise dans les Etats-Unis de l'Amérique, en vertu de toute loi déjà passée ou qui le sera ci-après par les dits Etats-Unis, alors les mêmes objets, de la provenance des Etats-Unis, seront admis en franchise en cette Province, s'ils sont importés directement des Etats-Unis; et il sera loisible au Gouverneur ou à la personne chargée de l'Administration de cette Province pour le temps d'alors, de l'avis et consentement du Conseil Exécutif, de fixer et déclarer par Proclamation, le temps où, d'après les dispositions de cet Acte, l'entrée des dits objets en franchise en cette Province, commencera ou cessera.

Quand certains objets, du Canada entreront librement aux Etats-Unis, les objets semblables des Etats-Unis seront admis ici en franchise.

Le Gouverneur fixera le temps où l'entrée des dits objets commencera ou cessera.

CÉDULE.

Grains et céréales de toute espèce, végétaux, fruits, graines, animaux, peaux, laine, beurre, fromage, suif, cornes, viandes salées et fraîches, minéraux provenant de toutes sortes de métaux, alcalis, bois de construction, douves, bois de toute espèce.